



#### En bref

Tour d'horizon de l'actualité douanière

Page 4

#### Témoignages

Comment la douane vous accompagne

Page 14

#### Focus régional

Direction des Hauts-de-France : la vie aux frontières

Page 20

# Douane Magazine

N°15

Août 2020

Numéro spécial : A l'épreuve du COVID-19

Page 6



## PARUTION TRIMESTRIELLE

Directrice de la publication :  
Isabelle Braun-Lemaire

Directrice de la rédaction :  
Stéphanie Smaniotto

Rédacteur en chef :  
Bureau de la communication

Crédits photos : COM DGDDI, sauf  
mention contraire

Conception, réalisation :  
COM DGDDI

Parution : 3<sup>e</sup> trimestre 2020  
Imprimé en France par l'imprimerie  
l'Artésienne à 8 000 exemplaires



ISSN 2431-3246 (imprimé); 2553-100X  
(en ligne)





**ISABELLE BRAUN-LEMAIRE**  
Directrice générale  
des douanes et droits indirects

Le 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été instauré sur tout le territoire français pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Le gouvernement français, afin de protéger les citoyens et l'économie nationale, a rapidement mis en place des restrictions de circulation, un contrôle des passages frontières stricts, ainsi que des dispositifs inédits d'aide et de facilitations financières et fiscales au profit des entreprises françaises.

Au travers de ce magazine, vous comprendrez le rôle joué par la douane durant cette crise. Les services douaniers, en France comme à l'étranger, sont restés mobilisés pour assurer la sécurité des citoyens tout en garantissant

un maximum de fluidité dans l'approvisionnement en masques et autres équipements sanitaires. Collectivités et entreprises témoignent de cet accompagnement et de la relation de confiance nouée avec la douane. Un focus régional reviendra sur la nécessaire adaptation de la douane face aux nouveaux comportements frauduleux.

Depuis le 11 juillet, le territoire français, à l'exception de la Guyane et de Mayotte, est sorti de l'état d'urgence sanitaire pour entrer dans une période transitoire jusqu'au 31 octobre. La mobilisation des douaniers et des partenaires se poursuit donc sans relâche.



## Nouvel accord commercial entre l'Union européenne et le Vietnam

L'accord de libre échange Union Européenne (UE) – Vietnam signé le 30 juin 2019 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020. Pour l'UE, l'accord représente une étape importante vers la sécurisation et la consolidation de son partenariat en matière de commerce et d'investissement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il s'agit du second accord conclu avec un pays de l'ANASE après l'accord UE-Singapour entré en vigueur le 21 novembre 2019.

L'accord prévoit à terme une élimination de 99 % des droits de douanes entre les deux parties. Pour les exportations de l'UE, 65 % des droits appliqués par le Vietnam disparaîtront dès l'entrée en vigueur de l'accord, les droits restants étant

progressivement supprimés sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Pour les exportations du Vietnam, 71 % des droits appliqués par l'UE disparaîtront à la date d'entrée en vigueur de l'accord, les droits restants étant supprimés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans.



## Lancement de la plateforme France logistique

Créée le 8 janvier 2020, l'association France Logistique vise à faire de la France un carrefour stratégique et compétitif et à renforcer le dialogue entre les différents acteurs privés/publics de la chaîne logistique. L'une des six mesures phares adoptées par France Logistique consiste à établir un point de contact unique en frontière. Confié à la douane, en collaboration avec les administrations concernées, ce dispositif

innovant sera expérimenté par les ports du Havre et de Dunkerque dès 2020.

La logistique représente 10 % du PIB et 1,8 million d'emplois. Elle joue ainsi un rôle majeur et central dans l'industrie et l'économie française.



## Présentation des résultats 2019 de la douane

Le jeudi 4 juin 2020, le ministre de l'action et des comptes publics a présenté les résultats 2019 de la douane. Ce moment fort a été l'occasion de rappeler que la douane a été innovante sur tous les fronts.

En effet, que ce soit avec la conception de la frontière intelligente pour le Brexit, la mise en place du dispositif de traçabilité et de sécurité des produits du tabac, ou encore le développement du guichet unique national du

## COVID-19 | Chiffres clés



**2,5 Mds de masques**  
dédouanés par les services  
de Roissy au 20 juin 2020

**21 M de masques**  
dédouanés par les bureaux  
de Nice et Monaco



dédouanement, la douane continue de protéger le territoire et les citoyens sans entraver les échanges.

2019 en chiffres :

- 100,8 tonnes de stupéfiants saisies sur le territoire national
- 54,7 millions d'euros interceptés au titre du manquement à l'obligation déclarative
- 360,3 tonnes de tabac de contrebande saisies sur le territoire national.



### Alerte aux courriels frauduleux de hameçonnage

L'attention des usagers est appelée sur l'envoi de courriels frauduleux à entête de la douane française et demandant le paiement de taxes dans le cadre de la réception d'un colis postal via l'achat en ligne d'un code PIN.

Il s'agit en réalité d'un courriel

de type « phishing » ou hameçonnage, qui vise à vous extorquer vos coordonnées bancaires, vos codes de cartes bancaires ou votre argent via des sites de paiement en ligne. Aussi, veillez à ne pas cliquer sur le lien et ne donnez pas suite à ce type de courriel. La douane ne procède jamais ainsi pour vous demander le règlement de droits et taxes.

Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie par phishing, vous pouvez faire un signalement sur la plateforme PHAROS.



### Lancement du service en ligne DALIA

DALIA est un service en ligne qui permet de télédéclarer les mouvements transfrontaliers, en entrée et sortie de France, de sommes, titres ou valeurs à partir de 10 000 € et ce, jusqu'à 30 jours avant le voyage.

Accessible sur tout support smartphone, tablette et ordinateur portable et dans le monde entier, DALIA permet un gain de temps important pour le voyageur et fluidifie le passage à la frontière tout en garantissant une totale discrétion de l'opération.

Il n'est désormais plus nécessaire de remplir un formulaire manuscrit ni de chercher le bureau de douane ou un agent des douanes pour accomplir sa déclaration. Il suffit de se connecter et de télédéclarer avant de passer la frontière en toute sérénité.

En cas de contrôle, le voyageur devra simplement présenter sa télédéclaration DALIA directement sur son appareil personnel ou avoir imprimé préalablement sa déclaration.

DALIA offre également la possibilité d'administrer et de stocker ses télédéclarations en créant un compte sous DALIA ou en utilisant son compte Google, Facebook ou Franceconnect.

Elle est déjà disponible en français et en anglais et prochainement dans plusieurs autres langues.

## COVID-19 | Chiffres clés



**70 avions cargos**  
ont atterri sur le tarmac de Vatry dans le cadre du pont aérien entre la Chine et la France



**40 000 appels reçus**  
par Infos Douane Service entre le 17 mars et le 15 juin 2020

# À L'ÉPREUVE DU COVID-19



# L'impact du Covid-19 sur le commerce international

Décembre 2019, les premiers cas de Covid-19 sont recensés à Wuhan, ville du centre de la Chine. En France, les premiers cas sont enregistrés le 24 janvier 2020. En raison de la multiplication des cas, l'Hexagone entre en confinement le 17 mars. L'urgence est à la dotation en masques. Pour fluidifier leurs importations, les douaniers se sont alors mobilisés pour en faciliter le dédouanement. En première ligne, tous les acteurs du dédouanement ont su répondre présent face à l'urgence sanitaire.

« En 2020, les importations de masques ont augmenté de plus de 3000 % par rapport à l'année précédente », indique Hélène Guillemet, alors sous-directrice du commerce international<sup>1</sup> de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).



Pour faciliter le dédouanement de ces matériels de protection arrivés massivement, la douane a déployé tout un arsenal permettant de maintenir une qualité de service optimale. « Tous les acteurs de la chaîne du dédouanement se sont mobilisés », souligne Hélène Guillemet.

« Il a d'abord été nécessaire de communiquer sur les procédures applicables en tenant compte des niveaux variables de maîtrise des règles du dédouanement. Nous avons ainsi diffusé un guide du dédouanement des masques, complété par la mise à disposition des opérateurs de schémas opérationnels par situation d'importation ».

Cette communication est allée de pair avec une personnalisation du conseil aux entreprises. « Beaucoup d'opérateurs inexpérimentés dans l'import/export ont besoin de s'approvisionner

en équipements de protection contre le Covid-19. Ils ont besoin d'une assistance spécifique, que les services douaniers régionaux de conseil aux entreprises sont en première ligne pour satisfaire », rappelle la sous-directrice.

Mais à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles : « Pour fluidifier les importations et réduire les délais de traitement des dossiers de dédouanement, deux cellules ont été créées. Une cellule à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle chargée d'examiner la recevabilité des dossiers, et une cellule implantée au sein de la direction générale des douanes à Montreuil spécifique pour la période de crise et dédiée à l'examen des dossiers les plus délicats. »

« Nous nous sommes aussi adaptés pour afficher des délais de dédouanement performants. 50 % des déclarations sont traitées

en moins de 30 minutes, 90 % en moins d'une journée et 95 % en moins de 3 jours ! Et ce, sans dégrader le niveau de sécurité des produits dédouanés », tient à souligner Hélène Guillemet.

Enfin, la crise sanitaire aura aussi permis de renforcer les coopérations avec les autorités sanitaires, d'autres directions (DGE, MEAE<sup>2</sup>...), les organismes agréés chargés d'attester la conformité et les logisticiens.

Grâce à tous les acteurs de la chaîne du dédouanement, les personnels soignants, les entreprises et les particuliers, ont pu être dotés de masques pour se protéger.

(1) Hélène Guillemet occupe le poste de sous-directrice du réseau de la DGDDI depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ; (2) Direction générale des entreprises, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.





Réception de masques à l'aéroport de Vatry

## Retour sur le parcours d'un masque

**L'épidémie de Covid-19 constitue un événement sans précédent dans l'histoire des échanges internationaux. La douane, administration de régulation des flux dont l'action se situe au cœur des échanges mondiaux de marchandises, a ainsi vu son rôle stratégique se renforcer pour répondre aux enjeux majeurs de l'approvisionnement, des délais, de la sécurité et de la lutte contre les risques d'arrivées frauduleuses.**

**P**our relever ce défi, des solutions inédites ont dû être trouvées, en collaboration avec les administrations partenaires, dès le début de la crise sanitaire. Le contrôle des exportations de certains équipements et la reconnaissance de l'équivalence de normes à l'importation ont été les deux principaux leviers d'action pour assurer la mise à disposition de matériel nécessaire à la protection des per-

sonnels soignants, des patients, mais aussi des professionnels mobilisés pour assurer la continuité de la vie du pays.

### L'importation de masques

De nombreuses entreprises, déjà présentes à l'étranger, ont fait le choix d'adapter leur schéma de production afin de répondre aux besoins croissants en masques et autres équipements de protection. Cette adaptation des entre-

prises implique notamment de se mettre en conformité avec les différentes réglementations applicables aux nouvelles marchandises produites. Cependant, prise dans des circonstances exceptionnelles pour faciliter les importations massives de masques et autres dispositifs médicaux, la réglementation était elle-même mouvante et novatrice.

Aussi, afin de sécuriser les importations et de s'assurer du respect des normes de fabrication des masques, les fabricants ont eu à leur charge la constitution d'un dossier de conformité. Joint à la déclaration d'exportation au départ et à la déclaration d'importation à l'arrivée, ce dossier a surtout permis aux autorités de contrôle de vérifier le bon respect des normes.

Dans ce contexte particulier, de nombreuses mesures ont

été prises afin d'accompagner dans leurs démarches tous les opérateurs. Une cellule « Roissy-Covid-19 » a ainsi été créée en avril 2020 afin d'assister les importateurs et leurs représentants, un guide douanier d'importation de masques et autres matériels sanitaires a été élaboré et le service Infos Douane Service a répondu à plus de 8000 courriels entre le 17 mars et le 15 juin. Une présentation des facilités offertes par la douane aux entreprises a également été publiée sur la plateforme des solutions de la Team France Export, tandis que la foire aux questions du site internet douane.gouv a été régulièrement alimentée.

### L'arrivée et le contrôle des masques

Face à l'ampleur de la situation, les services douaniers se sont attelés plus que jamais à garantir la fluidité du trafic, tout en veillant à la sécurité des usagers. L'établissement de ponts aériens était l'un des meilleurs moyens pour la douane d'anticiper la gestion des flux et d'effectuer les contrôles physiques à l'arrivée. A Vatry, le pont aérien entre la

Chine et la France a débuté le 30 mars. Pendant 13 semaines, les avions cargos chargés de masques de protection se sont succédés. Les agents de Reims ont anticipé la mise en place de la procédure de dédouanement « Delt@G » en coopération avec l'entreprise de logistique Geodis. Des tests à blanc ont également été effectués afin de vérifier la bonne circulation des données déclaratives au sein du système informatique de la douane. À l'arrivée, les agents ont alors pu, avec le concours du service d'analyse de risque et de ciblage (SARC), effectuer des contrôles documentaires et physiques du chargement. Au total, 70 avions cargos ont atterri sur le tarmac de Vatry, avec pour certains d'entre eux des cargaisons impressionnantes nécessitant, pour les plus imposants, jusqu'à 10 heures de déchargement.

Malgré la technicité de la réglementation relative au contrôle de normes, la coordination, la rapidité et l'efficacité des différents acteurs, privés comme publics, a permis d'approvisionner massivement le territoire national en masques.



## En pratique

En région, toutes les structures des douanes ont été mobilisées pour accompagner les entreprises et faciliter la mise en place des procédures douanières. À **Bordeaux**, adaptation et proximité ont été les maîtres mots. Les agents ont ainsi tout particulièrement suivi la **société Avaneo** qui commercialise des produits pharmaceutiques, en lui proposant la mise en place de l'autoliquidation de la TVA à l'importation. Entre février et juillet 2020, près de 100 millions de masques ont été importés à destination de la direction interrégionale de Nouvelle Aquitaine.

À **Nice**, les agents ont su s'adapter aux nouvelles conditions de travail. En effet, en partenariat avec la Team France Export, deux webinaires sur les règles d'origine dans la zone Asie et sur le made in France se sont tenus. L'utilisation de la visioconférence a en outre permis aux équipes de maintenir leurs activités de conseils. La **société Aqualung** a ainsi pu appréhender les avantages d'une centralisation de ses opérations douanières sur le site de Carros (procédure de dédouanement centralisé national).

À **Nancy**, rien n'est impossible ! En période de restriction de circulation, les agents ont mis en place un entrepôt sous douane. L'entreprise, **Sheperd Mirecourt**, labellisée opérateur économique agréé, a ainsi vu ses dossiers de garantie globale, d'entrepôt et de comptabilité matières, s'instruire simultanément.



# L'autre facette de la fiscalité douanière

Dès le début de la crise sanitaire du Covid-19, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a souhaité faciliter l'activité et le fonctionnement des entreprises : mise en place de franchises pour l'importation de dispositifs médicaux et d'équipements de protection, facilités accordés aux entreprises pour se fournir en alcool, report de paiement pour les entreprises en difficulté... De multiples mesures ont ainsi été déployées par la douane pour atténuer les conséquences de la crise sanitaire. Mise en lumière de cette autre facette de la fiscalité douanière.





# FRANCHISE DE DROITS ET TAXES : une souplesse accordée par la douane pour faciliter l'importation de matériel sanitaire



**L**a direction générale des douanes s'est très vite mobilisée pour accompagner les opérateurs et l'ensemble des services douaniers dans la mise en œuvre des démarches relevant des différents arbitrages nationaux et européens liés à la crise sanitaire.

Le remboursement des droits de douane et de la TVA pour des opérations d'importation de matériel sanitaire réalisées depuis le 30 janvier 2020 a aussi permis à de nombreuses collectivités de se doter

massivement et rapidement en matériel sanitaire.

Le dépôt des demandes par les organismes éligibles, ainsi que l'agrément préalable des organismes à caractère charitable et philanthropique, ont ainsi concernés non seulement les organismes d'État, dont Santé publique France (SPF) qui a réalisé près de 900 importations depuis le début de la crise, mais aussi les collectivités territoriales et le monde associatif.

À la fin du mois de juin, la douane avait délivré 880

visas d'importation en franchise et 127 agréments, ce qui représente 515 202 958 masques, dont 41 324 102 masques FFP2.

Depuis mi-mars 2020, le relais des pôles action économique (PAE) sur l'ensemble du territoire français a été précieux, notamment à Roissy dans la gestion des dossiers du pont aérien et des Ministères.

Ce dispositif d'admission en franchise de droits et taxes sur l'importation du matériel sanitaire est reconduit jusqu'au 31 octobre 2020.

# L'AIDE À LA FABRICATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE : un bel exemple de l'accompagnement douanier en faveur de la santé publique

Pour pallier d'éventuels problèmes d'approvisionnement en gels hydro-alcooliques (GHA), la douane a su rapidement s'adapter et assouplir certaines règles. En facilitant notamment l'accès à l'alcool, composant principal des GHA, la production des industriels s'est fluidifiée et a permis en parallèle de ne pas engorger les services douaniers.

Dès la première quinzaine de mars, suite à l'autorisation donnée par le ministère des Solidarités et de la Santé, de premières mesures d'assouplissement ont été prises pour autoriser les pharmaciens désireux de fabriquer du GHA à s'approvisionner en alcool sans démarches préalables auprès de la douane, sous réserve d'attester de leur profession auprès des fournisseurs.

Concomitamment aux pharmaciens, les industriels se sont lancés dans la fabrication de GHA, afin d'en accroître l'offre disponible sur le marché pour notamment des hôpitaux, des EHPAD, des entreprises de transport et des particuliers. Le 13 mars, le Ministère de l'Écologie et de la Transition solidaire, chargé des produits biocides, a publié un arrêté reprenant les formules de GHA recommandées. Aussi, afin de ne pas engorger les services et ne pas freiner la production de GHA, des mesures ont été mises en place permettant aux opérateurs de s'approvisionner directement auprès des fournisseurs, sous certaines conditions, sans attendre d'autorisation douanière.

Pendant plusieurs semaines, la direction générale a ainsi apporté son soutien aux services

confrontés aux sollicitations des élus et des préfets cherchant à développer la production de GHA sur leur territoire ou aux situations particulières d'opérateurs, fournisseurs, fabricants, conditionneurs. L'ensemble des services douaniers, conscients de l'urgence, avaient à cœur de répondre sans délai aux différentes demandes.

Pour garantir le niveau de production et pérenniser les procédures mises en place, la douane travaille actuellement, en concertation avec l'ensemble des partenaires, à l'aménagement des règles d'utilisation de l'alcool exonéré. L'objectif est d'anticiper l'évolution de l'épidémie et le besoin du pays en GHA.



Les recettes interrégionales (RI) des douanes ont largement participé au soutien des entreprises dont la trésorerie a été mise à mal durant la crise sanitaire.



## RECouvreMENT ET FACILITATION DE PAIEMENT : une autre forme d'accompagnement des entreprises

Le 17 mars 2020, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, dévoile un plan s'inscrivant dans un contexte de « guerre économique et financière » comprenant notamment un report de charges fiscales.

L'esprit général du dispositif comptable de soutien aux entreprises était de faire en sorte que l'action des comptables publics ne porte pas atteinte à la survie des entreprises. La réponse a donc été d'octroyer des reports de paiement, de deux mois généralement, aux entreprises qui en faisaient la demande et qui justifiaient de réelles difficultés. Les décisions ont été prises au cas par cas par les receveurs interrégionaux.

Le soutien des recettes interrégionales (RI) aux opérateurs devait intervenir dans les premiers mois de la crise, le temps de la prise de relai par les banques. Pour certains comptables, la logique a donc globalement

été d'accorder des délais de paiement importants en début de période et de les réduire au fur et à mesure de la mise en place des crédits bancaires de trésorerie et des prêts garantis par l'État (PGE). Chaque opérateur souhaitant bénéficier d'un échelonnement de paiement devait, pour sa part, informer la RI des actions engagées vis-à-vis de ses banques.

Au début de l'été, près de 15 millions d'euros de délais de paiement ont été accordés par exemple par la RI de Nantes, majoritairement à deux ou trois mois. Au Havre, le dispositif de facilitation de paiement portait alors, quant à lui, sur près de 57 millions d'euros.

Cette période hors du commun aura ainsi mis en évidence le rôle des recettes interrégionales des douanes dans l'accompagnement aux entreprises, faisant d'elles aussi, un acteur à part entière de l'action économique de la douane.



### En pratique

À **Dunkerque**, dès la publication de l'arrêté autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaire de certains produits hydro-alcooliques, la **société Roquette** a souhaité produire de la solution hydro-alcoolique sur son site de Lestrem. Le service douane de la société a alors contacté le pôle action économique de Dunkerque afin d'obtenir l'autorisation de production.

Les agents ont également conçu une lettre d'information à destination des entreprises et réalisé le premier audit OEA de France en visioconférence.





**La douane vous accompagne**

En poste à Pékin, Fabrice Renard a été en première ligne et a œuvré notamment sur le pont aérien entre la Chine et la France. Son homologue Cédric Rollet, attaché douanier à La Haye, revient quant à lui sur les difficultés rencontrées du fait des différentes stratégies adoptées par la France et la Belgique.

## La mobilisation de la douane à l'international avec le réseau des attachés douaniers

**Quelles ont été les conséquences du Covid-19 sur votre activité ?**

**Fabrice Renard :** Dès le mois de mars, les filiales chinoises d'entreprises françaises souhaitant faire un don de masques à leurs maisons mères ont multiplié les sollicitations. La mise en place des mesures de confinement en France et l'organisation d'un pont aérien sanitaire au bénéfice du Ministère des Solidarités et de la Santé ont accéléré le mouvement. En l'espace de quelques jours, l'activité des services de l'ambassade s'est réorientée pour assurer l'approvisionnement des Français en masques.

**Cédric Rollet :** Les aéroports du Bénélux se sont rapidement spécialisés dans l'import de fret destiné à lutter contre l'épidémie. En conséquence, une part importante du fret aérien sanitaire circulait d'abord par l'aéroport de Liège avant de rejoindre l'Hexagone. Les importateurs français étaient souvent peu au fait de la réglementation



relative aux équipements sanitaires, réglementation qui évoluait d'ailleurs en direct.

La douane française a ainsi largement communiqué vers les opérateurs afin de les éclairer sur les modalités d'importation, avec comme objectif principal de ne pas bloquer ou saisir les chargements. En parallèle, les opérateurs devaient s'engager à finaliser les formalités de spécification technique avant toute commercialisation.



**Quelles difficultés avez-vous rencontré lors de l'acheminement de masques vers la France ?**

**FR :** Les interventions du poste se sont déroulées dans un contexte extrêmement contraint. En effet, la réglementation douanière à l'export de Chine a évolué à trois reprises en avril, sans période transitoire entre la publication et l'application des nouvelles règles, perturbant ainsi fortement les flux de marchandises en cours.



De même, pratiquement tous les autres pays se sont largement approvisionnés en Chine. Le trafic des aéroports de Shanghai, Shenzhen et Canton s'en est trouvé congestionné, créant une forte concurrence pour les approvisionnements et les exportations.

La Chine est en effet passée d'une capacité de production quotidienne de 20 à 115 millions de masques, alors que le nombre de vols cargo à l'aéroport de Shanghai Pudong était passé à 3000 vols mensuels en mars, contre 1000 vols mensuels habituellement enregistrés au plan national.

**CR :** Alors que la douane belge avait une position proche de la douane française, l'autorité de surveillance des marchés, souveraine en matière de mise sur le marché des masques, a adopté une démarche différente en bloquant systématiquement ces marchandises. Ce blocage a eu lieu à cause de l'écoulement sur le marché belge de plus de 2 millions de masques présentés comme FFP2 alors qu'ils étaient en réalité des masques chirurgicaux. De ce fait, plusieurs millions de masques destinés à

la France se sont retrouvés bloqués en Belgique car non placés sous le régime de transit.

Le poste de La Haye s'est employé à expliquer à ses homologues belges l'approche française en la matière tandis que l'ambassadrice de France en Bel-

gique a pris l'initiative d'écrire aux ministres des Finances et de l'Économie. Parallèlement à cette démarche, une action politique au plus haut niveau de l'État a permis de débloquer un grand nombre de chargements, permettant ainsi la livraison des masques en temps voulu.



### En pratique

La direction de **Besançon** accompagne depuis des années le **groupe Cornu**. Alors, quand les marchandises d'une de ses sociétés basée à Manastir en Roumanie se sont retrouvées bloquées en raison d'une ordonnance militaire, les services ont tout mis en œuvre pour débloquer la situation. Cette ordonnance roumaine interdisait l'exportation de produits liés au secteur de la boulangerie afin d'éviter une pénurie dans le pays. Inutilisables en Roumanie car déjà conditionnées, les marchandises ont pu être libérées grâce à une mobilisation totale de la douane, de la cellule conseils aux entreprises à l'attaché douanier en poste à Bucarest.





# «C'est la force du service public»

Après trois années passées à la Cour des comptes et auprès du Haut-Conseil des Finances Publiques, et une première partie de carrière au sein du ministère de l'économie et des finances sur des fonctions budgétaires, Paul Bérard rejoint la région Île-de-France comme directeur général adjoint chargé des Finances fin 2018.

En mars 2020, la Région doit faire face à la propagation massive de la pandémie de Covid-19. L'objectif : assurer la sécurité des franciliens et veiller à ne pas accentuer les inégalités, notamment sociales et économique. Retour avec Paul Bérard sur les enjeux de cette période.



## Quelle a été la stratégie de la Région Île-de-France dans la gestion de la crise sanitaire ?

L'Île-de-France est une terre de contrastes : 12 millions d'habitants, première région économique française (plus de 30 % du PIB national), richesse relative supérieure de 200 % à la moyenne européenne.

Dans le même temps, il s'agit d'un territoire à fortes inégalités sociales et spatiales, en particulier pour l'accès aux soins.

C'est dans ce contexte, et en étant la région la plus durement touchée par l'épidémie Covid-19, que notre collectivité s'est résolument engagée aux côtés des franciliens.

Plusieurs mesures d'urgence ont été mises en œuvre dès le début de la crise (en particulier auprès des professionnels de santé) et un plan de relance économique, écologique et solidaire, de 1,3 milliards d'euros

pour la seule année 2020, a été concrétisé le 11 juin dernier.

La région s'est fixée comme priorité de commander et de distribuer plusieurs millions de masques afin d'apporter une aide aux personnels de soins, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), aux acteurs associatifs et économiques et aux usagers des transports notamment.

S'agissant par exemple des seuls masques en papier, 34 millions ont été acheminés par la région. Afin de sécuriser les approvisionnements, notre collectivité a fait appel à plusieurs fournisseurs internationaux et a affrété plusieurs vols.

## Comment la douane vous a-t-elle accompagné dans vos démarches ?

La coopération avec la douane a été essentielle ; elle nous a permis d'approvisionner en

masse l'Île-de-France et ce dans des délais très brefs, quatre jours après la fin du dispositif de réquisition mis en place par l'État. Cette coopération a été réalisée en deux étapes.

Tout d'abord, nous avons bénéficié d'un accompagnement individualisé en amont pour l'ensemble des procédures. L'appui administratif et logistique à l'aéroport de Roissy a, par la suite, été décisif, en particulier celui du Pôle Action Économique (PAE). Sans diminuer la vigilance ni la complétude des procédures, les agents des douanes ont procédé à toutes les formalités avec rapidité et souplesse.

Les conséquences sanitaires et économiques de cette épidémie sont sans précédent. Dans cette épreuve, les administrations locales et nationales ont su travailler étroitement ensemble. C'est la force du service public français.



Spécialisé depuis plus de vingt ans dans la confection et la vente de vêtements et de produits d'hygiène adaptés pour seniors, le groupe Mirage V, dont fait partie l'entreprise Sissi & cie, a subi de plein fouet l'épidémie de Covid-19. En effet, le groupe, dont l'activité est essentiellement tournée vers la protection des majeurs vulnérables, n'a pas pu assurer ses missions classiques pendant la crise sanitaire. Entretien avec Michel Simon, PDG du groupe Mirage V/Sissi & cie.

## «Les services douaniers ont permis de débloquer rapidement la situation»

### **Quelle a été votre réaction face à la baisse d'activité de votre entreprise ?**

Tous nos salariés sont entrés en confinement à partir du 17 mars 2020, pour une durée indéterminée. Rapidement, nous avons appris que plusieurs personnes de notre entourage, dont certains de nos clients, étaient atteints du Covid-19, alors que le matériel sanitaire manquait. Cette situation nous a poussés à nous dépasser et à nous adapter afin de trouver des solutions alternatives.

### **Quelle solution innovante avez-vous proposée ?**

Tout au long de l'année, je suis en relation avec de nombreuses usines implantées dans les pays de l'Union Européenne, en Turquie et en Chine, afin de produire nos vêtements qui sont, pour la plupart, en coton résistant aux lavages industriels à

forte température car destinés à des publics sensibles (lingerie EHPAD, hôpitaux...).

Compte tenu des difficultés à importer de Chine et de Turquie pendant la période de confinement, j'ai décidé de prendre contact avec nos interlocuteurs européens pour leur proposer de fabriquer 10 000 masques, 100 % coton et avec un design de type chirurgical. Nous étions, au moment de la réception des masques, une des seules firmes en France à avoir proposé si rapidement une alternative de protection. Nous avons donc fait le choix, dans un premier temps, de les distribuer à titre gracieux à nos clients les plus démunis et vulnérables, puis de soumettre la partie restante à la Région Île-de-France, notre premier acheteur. Après avoir été référencé comme fournisseur sur sa plateforme, les sollicita-

tions sont arrivées en nombre.

### **Comment la douane vous a-t-elle accompagné ?**

En raison des sollicitations toujours plus nombreuses et dans la perspective du déconfinement, nous avons compris que la production de plus grandes quantités de masques était nécessaire et que nous allions possiblement être confrontés à des contrôles pouvant retarder nos délais de livraison. Et en effet, trois de nos camions transportant des masques destinés à la région Île-de-France ont été retenus à la frontière franco-belge ! Ces contrôles auraient dû durer plusieurs jours mais au regard de la situation d'urgence, les services des douanes ont permis de débloquer rapidement la situation, tout en s'assurant de la conformité des documents. Leur action aura été déterminante.

# «Rien n'aurait été possible sans cette relation de confiance»

**Directeur de la fonction douane chez L'Oréal, la mission de Thibaut Dollet consiste à faciliter les échanges internationaux du groupe et à garantir leur conformité et leur fluidité.**



## Quelles ont été les conséquences du Covid-19 sur votre activité ?

La croissance de L'Oréal n'a pas pâti de la pandémie de façon considérable. L'Oréal a su s'adapter avec rapidité et agilité. La concentration stratégique et la déconcentration opérationnelle furent des atouts. Des décisions rapides ont pu être prises au siège, tout en laissant aux structures présentes dans les différents pays une latitude pour qu'ils s'adaptent localement. La crise a également accéléré le digital et transformé nos modes de travail. À l'avenir, grâce à la visioconférence, il y a aura moins de voyages, ce qui représente des économies mais aussi une réduction de l'empreinte carbone.

## Quelle a été la réponse de L'Oréal dans ce contexte de crise sanitaire ?

La protection des employés est toujours la priorité absolue du groupe. Dès le début, L'Oréal a mis en place le télétravail quand cela était possible, et garantit la distanciation sociale et les gestes barrières pour les autres cas. Le groupe s'est astreint à la production de gel hydro-alcoolique dans plus de deux tiers des 39 usines du groupe réparties dans le monde entier. Au total, 40 millions d'unités ont été produites, dont 14 millions offertes aux personnels hospitaliers, aux médecins,

aux pharmacies et aux EHPAD. L'écosystème de l'entreprise a pu être préservé par le maintien de l'activité des usines et des centrales de distribution, permettant ainsi à nos fournisseurs de maintenir la leur par capillarité. Des mesures spécifiques ont été prises envers nos fournisseurs les plus fragiles. L'Oréal a ainsi raccourci ses délais de paiement en systématisant le règlement comptant. S'agissant des salons de coiffure et des petites parfumeries, le groupe a gelé l'ensemble des créances et accompagné la réouverture des salons avec la livraison pour la France de 3 millions de masques commandés pour les coiffeurs et de 121 000 flacons de gels hydro-alcooliques de 400 ml.

L'Oréal a mobilisé et mis à la disposition des autorités françaises ses infrastructures opérationnelles en France et en Chine pour commander du matériel médical en grande quantité. Plusieurs centaines de respirateurs et dizaines de millions de masques seront ainsi acheminés en France selon les instructions du gouvernement.

## Comment la douane vous a-t-elle permis de concrétiser votre réponse ?

La douane, souvent perçue comme « le contrôleur » des opérations de l'entreprise, a également joué un rôle essentiel au

travers de sa mission d'accompagnement et de conseil. Les activités et opérations douanières du groupe sont suivies par le Service Grands Comptes et le centre d'expertise de Nantes Atlantique qui ont joué un rôle essentiel pendant cette période.

En effet, que ce soit pour la production du gel hydro-alcoolique ou les importations de masques et de gants, le support de la douane a été majeur. La conformité et la fluidité des opérations ont pu être garanties avec la mise en place rapide d'autorisations liées à la réglementation sur les droits d'accises, de la procédure de dédouanement centralisé national et d'un accompagnement dans la détermination du classement tarifaire des nouveaux produits.

La période que nous avons traversée a été exceptionnelle. Tous les acteurs des secteurs publics et privés étaient mobilisés pour lutter contre cette pandémie. Rien n'aurait été possible sans cette collaboration transparente, cette relation de confiance et de partenariat que nous avons développée avec la douane.

# Focus régional

## Direction des Hauts-de-France : la vie aux frontières durant la crise sanitaire





La crise sanitaire récente a conduit de nombreux États Membres de l'Union Européenne à fermer brutalement et de manière durable leurs frontières. Ces fermetures ont induit une baisse très significative des flux de véhicules particuliers (près de 90 %), et dans une moindre mesure, de poids-lourds.

Cette situation inédite a eu des conséquences importantes sur les directions des douanes des Hauts-de-France, et en particulier celle de Lille, concernée non seulement par sa frontière avec la Belgique (routier et ferroviaire) mais également avec le Royaume-Uni (liaisons Eurostar à Lille-Europe), ainsi que par la fermeture de l'aéroport international de Lille-Lesquin au trafic voyageurs.

Parallèlement, la période de confinement a eu pour conséquence de doper le commerce en ligne, moyen pratique pour certains délinquants de contourner l'impossibilité de s'approvisionner par les canaux habituels. Les services des douanes ont constaté un développement important d'activités frauduleuses locales en matière de tabacs avec des reventes dans les commerces de proximité restés ouverts, mais également sur les réseaux sociaux.

« Les buralistes nous ont transmis dès le début du confinement de nombreuses fiches de signalement grâce à l'application « Stop Trafic Tabac » pour nous informer de trafics constatés dans certaines boutiques, directement sur la voie publique, ou bien encore sur des applications telles que Snapchat. À ces signalements se sont ajoutées des informations relayées par les personnels douaniers chargés de la gestion du réseau des débits de tabac », explique Raphaël Spillmann, adjoint du directeur régional et chef du pôle « Orientation des



Contrôles » à la direction régionale de Lille.

« Nous avons dû nous montrer réactifs pour nous adapter à cette augmentation soudaine et inédite. Une cellule spécialisée de la direction a ainsi travaillé sur tous ces renseignements. L'investissement des collègues nous a permis d'identifier de manière certaine des profils de fraudeurs sur les réseaux sociaux et de programmer des actions de contrôle dans certains commerces. Une quinzaine de contrôles ont ainsi été rapidement mis en œuvre par les brigades de surveillance, sur le secteur lillois (Lille, Roubaix, Tourcoing), mais également sur les secteurs du Valenciennois, du Douaisis et du Maubeugeois. Une belle saisie de 250 kilos de cartouches de cigarette, fruit d'un travail d'enquête en amont et d'une mobilisation sans faille des services de la circonscription a ainsi été réalisée ».

Les services de contrôle, dont l'activité était directement impactée par la fermeture des structures de transport, ont donc été logiquement redéployés sur d'autres

vecteurs de fraude. Grâce à cette mobilisation et à la collaboration avec les services de sécurité intérieure (police, gendarmerie), de nombreuses constatations concernant des quantités non négligeables de tabac ont pu être réalisées.

Dans le contexte de reprise après le 11 mai, et plus encore depuis le 15 juin, date de réouverture de la frontière franco-belge, les unités de la direction régionale ont renforcé les contrôles routiers. Des résultats significatifs ont été enregistrés avec des saisies atteignant au total sept tonnes de tabac destinés à alimenter le marché national, des dossiers de stupéfiants portant chaque fois sur plusieurs kilos d'héroïne ou cocaïne, ainsi que des saisies de capitaux non déclarés, dont l'une portait sur 302 000 € dissimulés dans une enceinte acoustique.

Pour les services lillois, cette réouverture des frontières a été placée sous le double objectif d'intensification des contrôles et d'actions de sensibilisation aux règles et seuils autorisés en matière de tabac.



**COORDONNÉES DES CELLULES CONSEIL AUX ENTREPRISES**

directement rattachées au pôle d'action économique de chaque direction régionale des douanes et droits indirects.

Avant toute décision sur la mise en place de procédures douanières, prenez rendez-vous avec le pôle d'action économique de votre région.

**MÉTROPOLE :****AIX-EN-PROVENCE**

Départements 04, 05, 13  
(cantons d'Aix en Provence 1 et 2, Châteaurenard, Péliganne, Salon-de-Provence, Trets), 83, 84  
Tél : 09 70 27 91 09  
Télécopie : 04 42 59 46 58  
pae-provence@douane.finances.gouv.fr

**AJACCIO (2B-2A)**

Tél : 09 70 27 89 16  
Télécopie : 04 95 51 39 00  
pae-corse@douane.finances.gouv.fr

**AMIENS**

Départements 02, 60, 80  
Tél : 09 70 27 11 00  
Télécopie : 03 22 46 40 13  
pae-picardie@douane.finances.gouv.fr

**ANNECY**

Départements 01, 74  
(Ard. de St-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains, Annecy)  
Tél : 09 70 27 30 34  
Télécopie : 04 50 51 00 68  
pae-leman@douane.finances.gouv.fr

**BAYONNE**

Départements 40, 64  
Tél : 09 70 27 58 30  
Télécopie : 05 59 31 46 11  
pae-bayonne@douane.finances.gouv.fr

**BESANÇON**

Départements 25, 39, 70, 90  
Tél : 09 70 27 66 16  
Télécopie : 03 81 81 81 32  
pae-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

**BORDEAUX**

Départements 24, 33, 47  
Tél : 09 70 27 55 82  
Télécopie : 05 59 31 46 11/05 57 30 93 72  
pae-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

**CAEN**

Départements 14, 50, 61  
Tél : 09 70 27 45 20  
Télécopie : 02 31 39 46 00  
pae-basse-normandie@douane.finances.gouv.fr

**CHAMBÉRY**

Départements 38 (Ard. de Grenoble), 73, 74 (Ard. de Bonneville)  
Tél : 09 70 27 34 36  
Télécopie : 04 79 85 28 61  
pae-chambery@douane.finances.gouv.fr

**CLERMONT-FERRAND**

Départements 03, 15, 43, 63  
Tél : 09 70 27 32 59  
Télécopie : 04 73 34 79 30  
pae-auvergne@douane.finances.gouv.fr

**DIJON**

Départements 21, 58, 71, 89  
Tél : 09 70 27 64 34  
Télécopie : 03 80 41 39 71  
pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

**DUNKERQUE**

Départements 59 (Ard. de Dunkerque), 62  
Tél : 09 70 27 07 24/25  
Télécopie : 03 28 61 33 27  
pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr

**LE HAVRE**

Départements 76 (Ard. du Havre)  
Tél : 09 70 27 41 41  
Télécopie : 02 35 19 51 36  
pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr

**LILLE**

Départements 59 (Ard. de Lille)  
Tél : 09 70 27 13 05  
Télécopie : 03 28 36 36 78

Arondissement de Valenciennes, Douai, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai  
Tél : 09 70 27 09 95  
Télécopie : 03 27 45 80 25  
pae-lille@douane.finances.gouv.fr

**LYON**

Départements 07, 26, 38 (Ard. de Vienne, La Tour-du-Pin), 42, 69  
Tél : 09 70 27 27 89/87/17  
Télécopie : 04 78 42 88 39  
pae-lyon@douane.finances.gouv.fr

**MARSEILLE**

Départements 13 (cantons d'Allauch, Arles, Aubagne, Berre-l'Étang, Gardanne, Istres, La Ciotat, Mariagnane, Marseille 1 à 12, Martigues, Salon-De-Provence, Vitrolle)  
Tél : 09 70 27 84 29/26  
Télécopie : 04 91 19 77 95  
pae-marseille@douane.finances.gouv.fr

**MONTPELLIER**

Départements 30, 34, 48  
Tél : 09 70 27 69 44  
Télécopie : 04 67 58 79 15  
pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr

**MULHOUSE**

Départements 68  
Tél : 09 70 27 78 26  
Télécopie : 03 89 66 35 99  
pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr

**NANCY**

Départements 54, 55, 57, 88  
Tél : 09 70 27 75 48  
Télécopie : 03 83 17 72 12  
pae-nancy@douane.finances.gouv.fr

**NANTES**

Départements 44, 49, 53, 72, 85  
Tél : 09 70 27 51 14  
Télécopie : 02 40 73 37 95  
pae-nantes@douane.finances.gouv.fr

**NICE**

Départements 06  
Tél : 09 70 27 87 30  
Télécopie : 04 93 16 94 81  
pae-nice@douane.finances.gouv.fr

**ORLÉANS**

Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45  
Tél : 09 70 27 65 00  
Télécopie : 02 38 62 92 73  
pae-orleans@douane.finances.gouv.fr

**ORLY (aéroport d'Orly)**

Tél : 01 49 75 84 11  
Télécopie : 01 49 75 84 01  
pae-orly@douane.finances.gouv.fr

**PARIS**

Départements 75  
Tél : 09 70 27 19 29  
Télécopie : 01 42 40 47 90  
Pour le n°EORI : 09 70 27 19 00  
pae-paris@douane.finances.gouv.fr

**PARIS-EST**

Départements 77, 93, 94  
Tél : 09 70 27 21 27/30  
Télécopie : 01 60 17 85 77  
Pour le n°EORI : 09 70 27 21 20  
pae-paris-est@douane.finances.gouv.fr

**PARIS-ouest**

Départements 78, 91, 92, 95  
Tél : 09 70 27 23 45/98  
Télécopie : 01 34 51 30 78  
Pour le n°EORI : 09 70 27 23 89  
pae-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr

**PERPIGNAN**

Départements 11, 66  
Tél : 09 70 27 71 60  
Télécopie : 04 68 50 51 61  
pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr

**POITIERS**

Départements 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87  
Tél : 09 70 27 51 69  
Télécopie : 05 49 42 32 29  
pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr

**REIMS**

Départements 08, 10, 51, 52  
Tél : 09 70 27 80 26/23  
Télécopie : 03 26 40 96 88  
pae-reims@douane.finances.gouv.fr

**RENNES**

Départements 22, 29, 35, 56  
Tél : 09 70 27 51 46  
Télécopie : 02 99 31 89 64  
pae-bretagne@douane.finances.gouv.fr

**ROISSY**

(aéroports de Roissy et du Bourget)  
Tél : 01 48 62 62 88/75 28  
Télécopie : 01 48 62 66 85  
pae-roissy@douane.finances.gouv.fr

**ROUEN**

Départements 27, 76

(Ard. de Rouen, Dieppe)  
Tél : 09 70 27 39 11  
Télécopie : 02 35 52 36 82  
pae-rouen@douane.finances.gouv.fr

**STRASBOURG**

Départements 67  
Tél : 09 70 27 77 36  
Télécopie : 03 88 25 66 11  
pae-strasbourg@douane.finances.gouv.fr

**TOULOUSE**

Départements 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82  
Tél : 09 70 27 60 00  
Télécopie : 05 61 21 81 65  
pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

**OUTRE-MER :****GUADELOUPE**

Départements 971  
Tél : 05 90 41 19 40  
Télécopie : 05 90 41 19 43  
pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

**GUYANE**

Départements 973  
Tél : 05 94 29 74 33  
pae-guyane@douane.finances.gouv.fr

**LA RÉUNION**

Départements 974  
Tél : 02 62 90 81 00  
Télécopie : 02 62 41 09 81  
pae-reunion@douane.finances.gouv.fr

**MARTINIQUE**

Départements 972  
Tél : 05 96 70 72 81  
Télécopie : 05 96 70 73 65  
pae-martinique@douane.finances.gouv.fr

**MAYOTTE**

Départements 987  
Tél : 02 69 61 42 22  
Télécopie : 02 69 62 02 07  
pae-mayotte@douane.finances.gouv.fr

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

Départements 988  
Tél : 00 687 26 53 00-00  
Télécopie : 00 687 27 64 97  
pae-nouvelle-calédonie@douane.finances.gouv.fr

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Départements 987  
Tél : 00 689 40 50 55 58  
Télécopie : 00 689 40 43 55 45  
cce-polynesie@douane.finances.gouv.fr

**SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Départements 975  
Tél : 05 08 41 17 41  
Télécopie : 05 08 41 41 94  
dr-saint-pierre-et-miquelon@douane.finances.gouv.fr



## **AGENDA**

**19 — 20 SEPTEMBRE**

Journées européennes du patrimoine  
Paris – Ministère de l'Economie et des  
finances

**12 — 13 OCTOBRE**

Solution pour mon entreprise  
Paris – Porte Maillot

**20 — 22 OCTOBRE**

Euronaval  
Paris – Parc des expositions du Bourget

**6 — 8 NOVEMBRE**

MIFEXPO  
Paris - Porte de Versailles



**INFOS DOUANE SERVICE**

**0 811 20 44 44**

Service 0,06 € / min  
+ prix appel



[douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)



[flickr](#)



DGDDI



[@douane\\_france](#)



[@douane\\_france](#)

**Direction générale des douanes et droits indirects**  
11, rue des Deux communes - 93558 Montreuil Cedex

[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)